



Rapporteur : M. SOHIER

N° AD_2025_0087

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Budget supplémentaire

Le 27 juin 2025 à 9h34, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pas de pouvoir donné), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h00.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu l'ensemble des délibérations du Conseil départemental relatives au budget primitif et celles sectorielles des 19, 20 et 21 mars 2025 ;

Exposé :

Le budget supplémentaire, qui constitue également la première décision modificative de l'exercice, a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et vise à apporter des premiers ajustements aux prévisions votées au budget primitif.

Toutefois, le Département ayant opté cette année pour une reprise anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2024 dès le budget primitif 2025 pour permettre d'optimiser l'autofinancement des investissements, seule une actualisation à la marge de l'affectation de l'excédent de clôture est opérée au vu des montants définitifs constatés au compte administratif 2024. Par ailleurs, cette décision modificative intègre des ajustements de crédits de fonctionnement financés par des recettes de fonctionnement. Quelques compléments sont également prévus en investissement. Au final, l'équilibre du budget est amélioré avec une légère hausse de l'épargne nette et une réduction de l'emprunt d'équilibre.

Sur le volet des recettes de fonctionnement, cette décision modificative se limite donc à une augmentation de 3,8 millions d'euros des prévisions (+ 0,3 %) portant principalement sur une revalorisation de 1,8 million d'euros du montant de la TVA transférée à la collectivité et l'inscription pour près de 1,6 million d'euros de participations supplémentaires qui seront versées majoritairement pour le financement de nouvelles actions dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Il est précisé qu'à ce stade de l'année, la recette encaissée sur les droits de mutation à titre onéreux suit la trajectoire prévue au budget primitif, soit une hypothèse sur l'année de progression de 9 %, combinant effet base et majoration du taux de 0,5 % à compter du 1^{er} avril. Il n'est donc pas nécessaire d'ajuster la prévision dans le cadre de cette étape budgétaire.

Parallèlement, les recettes d'investissement hors emprunts sont majorées de 3,2 millions d'euros. Cette variation s'explique par l'inscription pour plus de 3,1 millions d'euros de financements complémentaires sur des opérations ou dispositifs co-financés et notamment l'ajout de 2,5 millions d'euros de subventions attribuées par l'Etat dans le cadre de la délégation des aides à la pierre.

Concernant les dépenses, en fonctionnement, les ajustements des crédits budgétaires restent limités (+ 0,2 %) et l'augmentation globale à hauteur de 1,7 million d'euros correspond essentiellement à des crédits complémentaires destinés à la mise en œuvre d'actions en faveur de l'insertion pour lesquelles le Département bénéficiera de contributions financières de l'Etat et de partenaires extérieurs. Sur les autres postes de dépenses, les inscriptions proposées pour répondre aux seuls impératifs opérationnels sont couvertes par des réductions à due concurrence. Le budget d'investissement est également revu à la hausse de 3,7 millions d'euros du fait de l'ajout de près de 4 millions d'euros de crédits sur les subventions d'équipement, notamment en matière de soutien au logement locatif social.

Les crédits consacrés aux équipements départementaux, dont les opérations relatives à la mobilité et les travaux sur les bâtiments, sont en revanche globalement maintenus et se limitent à quelques ajustements en fonction de l'état d'avancement des projets.

La situation synthétique du budget supplémentaire se présente donc comme suit :

	Dépenses				Recettes			
	BP en M€	BS en M€	Crédits votés en M€	Variation	BP en M€	BS en M€	Crédits votés en M€	Variation
Fonctionnement	1 090,14	+ 1,74	1 091,87	+ 0,2 %	1 138,24	+ 3,78	1 142,02	+ 0,3 %
Reprise du résultat					15,27	- 0,00	15,27	- 0,0 %
Investissement *	177,52	+ 3,66	181,18	+ 2,1 %	24,75	+ 3,21	27,96	+ 13,0 %
Total	1 267,66	+ 5,40	1 273,06	+ 0,5 %	1 178,26	+ 6,99	1 185,25	+ 0,6 %
Ajustement sur l'emprunt d'équilibre					89,40	- 1,59	87,81	- 1,8 %

* hors reprise du résultat, emprunt revolving, emprunt de refinancement, remboursements temporaires sur emprunt et emprunt d'équilibre, y compris travaux en régie

Sur cette base, l'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement après paiement de l'annuité en capital des emprunts, est augmentée de 2 millions d'euros et s'établit à 7,1 millions d'euros en intégrant le résultat de l'exercice 2024.

Compte tenu des éléments précités, les diverses propositions se soldent par une légère réduction de 1,6 million du recours prévisionnel à l'emprunt qui passe à 87,8 millions d'euros.

Cette étape budgétaire permet par ailleurs de créer ou d'ajuster les autorisations budgétaires pluriannuelles, en fonction des contraintes opérationnelles et de leur date de caducité. Cette décision modificative enregistre les révisions à la baisse des autorisations de programme de subventions antérieures à 2024 pour les ramener aux montants des aides effectivement attribuées.

I. UNE ÉVOLUTION DES RECETTES MARQUÉE PAR UNE REVALORISATION DES FRACTIONS DE LA TVA ATTRIBUÉES AU DÉPARTEMENT ET L'INSCRIPTION DE PARTICIPATIONS COMPLÉMENTAIRES DANS LE CHAMP DE L'INSERTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

A. Les recettes de fonctionnement

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2024 ayant été repris par anticipation dès le budget primitif 2025, il est opéré un simple ajustement à la baisse de 1 203 euros de l'excédent de clôture affecté en fonctionnement.

L'évolution des recettes de fonctionnement de cette étape budgétaire se limite à une revalorisation de 1,798 million d'euros du produit de la TVA attribuée au Département et d'une révision à la hausse de 1,563 million d'euros des dotations, participations et autres contributions.

Sur les fractions de la TVA reversées par l'Etat, il est rappelé que la loi de finances pour 2025 modifie les modalités de versement de la TVA à compter de cette année. Le produit de TVA affecté aux collectivités locales est calculé non plus en fonction du produit national de la TVA de l'année courante mais de celui de l'année précédente. Cela se traduit donc par un gel des fractions de TVA 2025 par référence au produit définitif 2024. Dès lors, au regard du montant national de la TVA définitif de l'année 2024, le produit des fractions de la TVA est légèrement revalorisé, à hauteur de 1,798 million d'euros pour tenir compte de la régularisation positive relative à 2024 et du rebasage pour 2025, soit un montant total actualisé de 336,58 millions d'euros pour 2025.

Sur le volet des dotations et compensations versées par l'Etat, à la suite des notifications définitives, il est opéré un ajustement à la baisse de 0,172 million d'euros de la dotation globale de

fonctionnement et une revalorisation de 0,130 million d'euros de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle.

Concernant les participations, il est procédé à des inscriptions nouvelles à hauteur de 1,611 million d'euros qui seront majoritairement versées pour le financement d'actions complémentaires mises en œuvre sur le domaine de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Il est prévu une recette supplémentaire de 0,902 million d'euros au titre du Pacte des solidarités et de 0,548 million d'euros au titre de la participation attendue du Fonds social européen dans le cadre de la gestion déléguée de la subvention globale relative au programme opérationnel d'accompagnement vers l'emploi.

Par ailleurs, un ajustement à la hausse de 76 548 euros est enregistré sur les contributions reçues au titre de la gestion du Fonds de solidarité pour le logement.

Sur les autres produits, une révision à la hausse de 0,206 million d'euros est opérée sur les lignes de recettes relatives à des annulations de mandats émis sur exercice clos et de 0,150 million d'euros sur les recouvrements de dépenses d'aide sociale.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement hors emprunts s'accroissent de 3,210 millions d'euros en raison de l'inscription de 3,118 millions d'euros de financements complémentaires attendus sur différents dispositifs ou projets portés par le Département. Il est proposé d'ajuster à la hausse de 2,5 millions d'euros l'enveloppe allouée par l'Etat dans le cadre de la délégation des aides à la pierre. Il est également inscrit une participation du Fonds européen de développement régional à hauteur de 0,393 million d'euros dans le cadre de la réalisation de pistes cyclables et de 0,144 million d'euros au titre des remboursements perçus dans le cadre des opérations effectuées pour le compte de tiers.

Par ailleurs, le produit des recettes escomptées dans le cadre de la cession de biens immobiliers et notamment la vente programmée de l'ancienne usine d'émulsion de bitume basée à la Selle-en-Luitré est augmenté de 0,132 million d'euros.

Il est également proposé l'inscription pour un montant de 44 548 euros de recettes relatives à des remboursements de dépenses d'investissement mandatées sur exercices antérieurs dont des avances sur des marchés de travaux pour cause de sous-traitance.

En revanche, le produit devant être perçu au titre du Fonds de compensation pour la TVA est ajusté à la baisse, de 0,122 million d'euros.

II. UNE AUGMENTATION DES DÉPENSES SE LIMITANT POUR L'ESSENTIEL À L'INSCRIPTION DE CRÉDITS DANS LE CHAMP DE L'INSERTION ET SUR LE VOLET DE L'HABITAT DANS LE CADRE DE CONTRACTUALISATIONS

COMMISSION 1
ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENT EQUILIBRE DES TERRITOIRES, TRANSITIONS

	BP en K€	BS en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	18 327,98	+ 200,26	18 528,23
11 – Mobilités	11 094,22	+ 216,85	11 341,08
12 – Aménagement et développement des territoires	998,58	- 41,98	956,61
14 – Tourisme	770,94	- 0,14	770,80
15 – Innovation, Attractivité, Europe	91,96	0,00	91,96
16 – Economie sociale et solidaire	304,67	+ 6,09	310,76
17 – Agriculture	3 777,68	+ 22,87	3 800,54
18 – Environnement	1 289,93	- 3,43	1 286,49
Crédits d'investissement	41 632,97	+ 213,20	41 846,17
11 – Mobilités	26 818,92	+ 7,20	26 826,12
12 – Aménagement et développement des territoires	6 393,17	0,00	6 393,17
13 – Aménagement numérique du territoire	3 314,97	0,00	3 314,97
14 – Tourisme	157,05	0,00	157,05
15 – Innovation, Attractivité, Europe	0,00	+ 541,00	541,00
16 – Economie sociale et solidaire	241,55	0,00	241,55
17 – Agriculture	1 670,00	0,00	1 670,00
18 – Environnement	3 037,31	- 335,00	2 702,31
Total Environnement, Aménagement équilibré des territoires, Transitions	59 960,95	+ 413,46	60 404,40

	BP en K€	BS en K€	Total en K€
Encours d'autorisation de programme	281 656,70	+ 2 973,67	284 630,37
11 – Mobilités	168 766,73	+ 3 068,95	171 835,68
12 – Aménagement et développement des territoires	63 312,19	- 67,44	63 244,75
13 – Aménagement numérique du territoire	9 946,08	- 1,18	9 944,90
14 – Tourisme	455,49	0,00	455,49
15 – Innovation, Attractivité, Europe	13 512,94	0,00	13 512,94
16 – Economie sociale et solidaire	241,55	0,00	241,55
17 – Agriculture	4 187,97	- 9,45	4 178,51
18 – Environnement	21 233,76	- 17,20	21 216,56

Politique 11 – Mobilités

L'augmentation de 0,216 million d'euros des crédits de fonctionnement résulte de l'inscription de 0,138 million de crédits complémentaires destinés à la réalisation de contrôles périodiques et de diagnostics sur les ouvrages d'art, rendus nécessaires notamment par les récentes inondations. Les crédits afférents à la comptabilisation de la valeur du stock de début d'exercice des fournitures et marchandises achetées par le service travaux pour la réalisation d'interventions en régie sont revalorisés de 69 650 €. Cette dépense relative à la tenue de l'inventaire des stocks est compensée à due concurrence par l'inscription d'une recette de fonctionnement.

La légère réduction des crédits d'investissement porte sur le rephasage sur les exercices suivants de crédits de travaux prévus sur les centres d'exploitation.

La revalorisation de 3,069 millions d'euros de l'encours d'autorisation de programme s'explique par l'augmentation de 2,158 millions d'euros de l'enveloppe afférente à l'opération de confortement du viaduc Saint-Hubert pour tenir compte du coût actualisé des travaux. 1,370 million d'euros sont ajoutés sur l'autorisation pluriannuelle consacrée au programme de grosses réparations des routes départementales afin de permettre d'engager de nouvelles interventions.

Politique 12 – Aménagement et développement des territoires

La réduction des crédits de fonctionnement de 41 979 euros s'explique par le report de crédits des contrats départementaux de solidarité territoriale inscrits sur cette politique afin de les adapter aux besoins réels de paiement.

La baisse de 67 440 euros de l'encours d'autorisation de programme résulte d'un ajustement aux aides effectivement attribuées des enveloppes relatives au financement de projets communaux dans le cadre des dispositifs territoriaux.

Politique 15 – Innovation, Attractivité, Europe

La hausse de 0,541 million d'euros des crédits d'investissement résulte du rephasage sur l'exercice de crédits destinés au financement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région pour la période 2021-2027 au regard du rythme de réalisation des projets subventionnés. Le versement de ces subventions pour des projets terminés en 2025 est en effet nécessaire pour permettre aux porteurs des projets de percevoir les aides FEDER.

Politique 16 – Economie sociale et solidaire

Les crédits de fonctionnement sont augmentés de 6 087 euros en raison du rephasage sur 2025 de crédits destinés au soutien à l'économie sociale et solidaire dans le cadre des contrats départementaux de solidarité territoriale afin de les ajuster aux besoins réels.

Politique 17 – Agriculture

La hausse de 22 869 euros des crédits de fonctionnement s'explique essentiellement par une revalorisation de 26 494 euros de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de gestion locative des bâtiments biotechnologiques résultant des ajustements effectués sur ce budget dans le cadre de cette étape budgétaire.

Politique 18 – Environnement

En fonctionnement, les crédits sont ajustés aux montants réellement engagés sur les enveloppes des années antérieures.

Les crédits d'investissement sont réduits de 0,335 million d'euros en raison du report sur les exercices suivants de crédits affectés aux opérations d'aménagement foncier à visée environnementale en vue de la protection de la qualité de l'eau afin de les caler au rythme d'avancement des études ou des travaux.

La baisse de l'encours d'autorisation de programme de 17 202 euros résulte d'un ajustement aux montants engagés de l'enveloppe dédiée au financement d'appels à projets pour le développement durable dans les structures pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap.

Sur le budget annexe « Biodiversité et paysages », il est proposé à l'occasion de cette étape budgétaire l'ouverture d'une nouvelle opération sous mandat dans le cadre du projet de réalisation par la collectivité départementale du plan de gestion du site du Parc de Trémigon visant la labellisation en espace naturel sensible du domaine privé.

COMMISSION 2
PROTECTION DE L'ENFANCE ET EGALITE DES CHANCES

	BP en K€	BS en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	254 844,23	+ 422,14	255 266,38
21 – Enseignement 2 ^{ème} degré	31 226,51	+ 17,81	31 244,32
22 – Autres cycles d'enseignement	26,75	0,00	26,75
23 – Culture	4 021,03	+ 93,91	4 114,84
24 – Sport	1 324,85	- 2,79	1 322,06
25 – Jeunesse	1 109,32	0,00	1 109,32
26 – Famille, Enfance, Prévention	217 135,77	+ 313,31	217 449,08
Crédits d'investissement	36 673,23	+ 1 368,60	38 041,83
21 – Enseignement 2 ^{ème} degré	27 244,50	+ 1 521,30	28 765,81
23 – Culture	2 713,10	- 249,02	2 463,90
24 – Sport	3 798,33	- 10,00	3 788,33
25 – Jeunesse	711,68	0,00	711,68
26 – Famille, Enfance, Prévention	2 205,62	+ 106,50	2 312,12
Total Protection de l'enfance et Egalité des chances	291 517,46	+ 1 790,75	293 308,21

Encours d'autorisation de programme	253 473,28	+ 913,77	254 387,04
21 – Enseignement 2 ^{ème} degré	223 352,06	+ 999,40	224 351,46
23 – Culture	10 869,36	- 0,60	10 868,75
24 – Sport	9 799,83	- 0,00	9 799,83
25 – Jeunesse	1 204,81	0,00	1 204,81
26 – Famille, Enfance, Prévention	8 247,21	- 85,03	8 162,18

Politique 21 – Enseignement 2^{ème} Degré

L'augmentation des crédits de fonctionnement de 17 812 euros résulte d'une majoration de 69 573 euros des crédits destinés à l'attribution du forfait externat part personnel au regard de la masse salariale réelle des agent.es techniques territoriaux.ales affecté.es à l'externat des collèges publics.

Il est prévu par ailleurs 17 590 euros de crédits nouveaux pour permettre le remboursement auprès de la Région Bretagne des frais engagés pour l'hébergement d'élèves en section sportive du collège des Chalais au sein de l'Établissement régional d'enseignement adapté Magda Hollander-Lafon à Rennes selon les mêmes modalités définies que pour les cités mixtes scolaires. Sur les dépenses inhérentes à la gestion et l'entretien des collèges, il est proposé l'inscription de 50 000 euros de crédits complémentaires destinés au remboursement de frais de réparations de nature imprévisible et urgente pouvant être engagés par les établissements.

En revanche, un ajustement à la baisse de 63 680 euros est opéré sur les crédits afférents aux dépenses d'électricité au sein des collèges au regard des estimations de consommation sur l'année et des tarifs appliqués en 2025.

La hausse des crédits d'investissement de 1,521 million d'euros s'explique par l'inscription de 0,800 million d'euros de crédits nouveaux destinés au financement des dépenses d'investissement des collèges privés dans le cadre de la loi Falloux. La détermination de l'enveloppe pour 2025 avait été différée lors du vote du budget primitif.

Sur le programme de restructuration et d'extension des collèges, il est proposé le rephasage sur l'exercice de 1,013 million d'euros afin de les adapter aux plannings actualisés de certaines opérations et notamment celles portant sur les collèges du Querpon à Val d'Anast et Georges Brassens au Rheu.

En revanche, 0,306 million d'euros de crédits affectés au plan pluriannuel de maintenance des collèges sont restitués pour tenir compte du décalage de certaines interventions.

Sur les autorisations de programme, la revalorisation de 0,999 million d'euros de l'encours d'autorisation de programme résulte principalement de l'ouverture d'une nouvelle enveloppe d'un montant de 1,540 million d'euros pour les aides à l'investissement versées aux établissements privés du second degré dans le cadre de la loi Falloux. Le contexte budgétaire conduit à une réduction de 33 % en 2025 par rapport aux termes de la convention triennale pour la période 2023/2025.

Par ailleurs 0,317 million d'euros sont ajoutés sur l'autorisation pluriannuelle dédiée au programme d'aménagement des cours des collèges pour tenir compte du montant actualisé des travaux. A l'inverse, une réduction de 0,401 million d'euros est opérée sur l'enveloppe consacrée aux grosses réparations des collèges afin de l'ajuster aux montants qui seront effectivement engagés sur l'année. Il est également procédé à la diminution globale de 0,312 million d'euros des enveloppes destinées à la construction des nouveaux collèges et de 98 862 euros des enveloppes affectées aux projets de restructuration et d'extension des bâtiments scolaires au regard des coûts définitifs des opérations.

Politique 23 – Culture

L'augmentation de 93 810 euros des crédits de fonctionnement s'explique d'une part, par l'inscription de 40 000 euros pour des actions relatives à la lecture publique, compensée par un financement de l'Etat à même hauteur, et d'autre part, de crédits liés à la gestion des bâtiments, à hauteur de 40 000 euros également.

Par ailleurs, 13 810 euros sont ajoutés au titre des contrats départementaux de solidarité pour le financement d'actions culturelles afin d'honorer le règlement de dossiers.

La réduction de 0,249 million d'euros des crédits d'investissement résulte essentiellement du report sur les exercices suivants de 0,266 million d'euros de crédits dédiés à l'aménagement des Archives départementales au vu de l'état d'avancement de l'opération.

Politique 24 – Sport

Les réductions de crédits de fonctionnement et d'investissement correspondent à l'ajustement des crédits aux besoins réels de paiement sur l'exercice en matière de contrats de territoire et de travaux sur le stade d'athlétisme.

Politique 26 – Famille, Enfance, Prévention

L'augmentation des crédits de fonctionnement de 0,313 million d'euros résulte de l'inscription de 0,244 million d'euros de crédits supplémentaires au titre du financement des établissements de la protection de l'enfance dont 77 000 euros pour les maisons d'enfants à caractère social et 167 936 euros pour les lieux de vie afin de couvrir des dépenses induites par l'augmentation des enfants devant être pris en charge dans le cadre de placements d'urgence notamment.

Il est à préciser que ces inscriptions supplémentaires en dépenses sont équilibrées par l'inscription de recettes équivalentes.

La hausse de 0,106 million d'euros des crédits d'investissement s'explique essentiellement par l'inscription de 80 000 euros de crédits visant à financer le projet de mise aux normes d'une unité d'accueil et d'accompagnement pour permettre l'ouverture de places supplémentaires d'hébergement de mineur.es non accompagné.es.

Il est également prévu 25 000 euros de crédits sur une nouvelle autorisation de programme pour l'acquisition de matériels destinés à équiper des logements en intermédiation sociale mis à disposition de jeunes majeurs devant libérer des places d'accueil en établissement.

Enfin, il est proposé l'ouverture d'une enveloppe de 2 500 euros afin d'équiper les centres départementaux d'action sociale de lits pour bébé qui seront mis à disposition des assistant.es familiaux.ales en cas de nécessité.

Sur les autorisations de programme, la réduction de l'encours d'autorisation de programme à hauteur de 85 031 euros résulte de la diminution de 193 531 euros de l'enveloppe consacrée à l'acquisition et l'aménagement de nouveaux locaux pour l'hébergement des mineur.es non accompagné.es afin de l'ajuster aux montants actualisés des projets en cours. En revanche, sur les dispositifs de subventions, 80 000 euros sont ajoutés sur l'autorisation pluriannuelle consacrée à l'accompagnement des établissements du secteur de la protection de l'enfance dans leur projet d'amélioration des conditions d'accueil des jeunes pour permettre le financement des travaux de mise aux normes d'une unité d'accueil et d'accompagnement à destination de mineur.es non accompagné.es.

COMMISSION 3 SOLIDARITES ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

	BP en K€	BS en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	514 578,37	+ 1 799,58	516 377,95
31 – Personnes handicapées	197 033,79	0,00	197 033,79
32 – Personnes âgées	160 879,54	+ 3,03	160 882,57
33 – Insertion	155 461,67	+ 1 796,55	157 258,22
34 – Actions sociales diverses	246,70	0,00	246,70
35 – Coopération et solidarité internationales	270,51	0,00	270,51
36 – Logement	402,58	0,00	402,58
37 – Droits des femmes et lutte contre les discriminations	283,57	0,00	283,57
Crédits d'investissement	16 179,11	+ 2 783,04	18 962,15
31 – Personnes handicapées	1 182,88	0,00	1 182,88
32 – Personnes âgées	2 058,06	0,00	2 058,06
33 – Insertion	330,66	- 0,08	330,58
34 – Actions sociales diverses	532,85	+ 262,26	795,11
35 – Coopération et solidarité internationales	1,15	- 1,15	0,00
36 – Logement	12 073,52	+ 2 522,00	14 595,52
Total Solidarités et Lutte contre les exclusions	530 757,49	+ 4 582,61	535 340,10

	BP en K€	BS en K€	Total en K€
Encours d'autorisation de programme	147 248,93	+ 3 261,10	150 510,04
31 – Personnes handicapées	12 372,50	0,00	12 372,50
32 – Personnes âgées	28 545,26	0,00	28 545,26
33 – Insertion	548,66	- 3,08	545,58
34 – Actions sociales diverses	22 744,68	+ 804,03	23 548,71
35 – Coopération et solidarité internationales	1,15	- 1,15	0,00
36 – Logement	83 036,68	+ 2 461,30	85 497,99

Politique 31 – Personnes handicapées

Sur cette politique en faveur des personnes en situation de handicap, les prévisions sont maintenues au niveau de celles votées au budget primitif.

Il est toutefois à noter la création d'une autorisation d'engagement d'un montant de 0,880 million d'euros sur le volet du transport adapté pour la prise en charge des frais occasionnés par le transport assuré par les familles pour l'année scolaire 2025-2026.

Politique 33 – Insertion

Les crédits de fonctionnement augmentent de 1,796 million d'euros en raison essentiellement de l'inscription de crédits complémentaires à hauteur de 1,392 million d'euros pour la mise en œuvre d'actions nouvelles dans le champ de l'insertion et de la lutte contre la précarité. Ces dépenses engagées par la collectivité dans le cadre de contractualisations avec l'Etat ou l'Europe seront entièrement financées par des recettes d'un montant équivalent.

Ainsi, dans le cadre du contrat local des solidarités, il est notamment prévu 0,855 million d'euros de crédits additionnels sur le volet insertion et emploi. De même, sur le programme opérationnel du fonds social européen plus, dont le Département est organisme intermédiaire, il est proposé d'augmenter de 0,549 million d'euros les crédits dédiés au financement de mesures d'accompagnement vers l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Enfin, il est proposé d'ajuster l'enveloppe des aides financières accordées dans le cadre de la gestion du Fonds de solidarité pour le logement à hauteur des contributions provenant des co-financiers du dispositif, soit une augmentation de 76 548 euros.

Inversement, des ajustements opérés sur divers dispositifs se traduisent par une réduction de crédits de 88 000 euros.

Par ailleurs, 0,393 million d'euros d'inscriptions de crédits sont prévus pour comptabiliser les admissions en non-valeur et les créances éteintes au titre des indus sur les allocations du revenu de solidarité active proposées dans le cadre de la session.

Sur les autorisations de programme en investissement, la réduction de 3 077 euros de l'encours d'autorisation de programme s'explique par un ajustement aux montants effectivement engagés de l'enveloppe relative au financement de projets immobiliers et d'équipements des partenaires et acteurs de la politique de lutte contre les exclusions et d'insertion par l'activité économique.

Politique 34 – Actions sociales diverses

L'augmentation de 0,262 million d'euros des crédits d'investissement correspond essentiellement au rephasage de 0,244 million d'euros de crédits affectés au programme de construction ou d'extension de centres départementaux d'action sociale dont 0,236 million d'euros sur le projet de réalisation d'un centre sur la commune de Le Rheu au regard du planning actualisé de l'opération.

La revalorisation de l'encours d'autorisation de programme de 0,804 million d'euros s'explique par l'augmentation de 0,800 million d'euros de l'enveloppe destinée à l'acquisition de locaux dans la perspective de nouveaux projets.

Politique 36 – Logement

En investissement, l'augmentation de 2,522 millions d'euros des crédits d'investissement résulte de l'ajout de 1,700 million d'euros de crédits consacrés au financement de logements locatifs

sociaux dans le cadre de la délégation des aides à la pierre pour tenir compte de la mise à disposition de crédits supplémentaires par l'Etat sur l'année 2025.

Par ailleurs, 0,800 million d'euros de crédits destinés à l'accompagnement financier de Néotoa, dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens conclue entre le Département et le bailleur sur la période 2022-2025, sont rephasés sur l'exercice au regard du rythme de réalisation de certaines opérations.

Sur les autorisations de programme, la révision à la hausse de 2,461 millions d'euros de l'encours d'autorisation de programme est due essentiellement à l'augmentation de 2,202 millions d'euros de l'enveloppe de délégation des aides afin de l'ajuster au montant de la convention.

0,271 million d'euros sont également ajoutés sur l'autorisation pluriannuelle relative aux aides sur fonds propres du Département en faveur de la production de logements locatifs sociaux pour permettre d'instruire de nouveaux dossiers.

COMMISSION 4 FINANCES, CITOYENNETE, MOYENS DES SERVICES

	BP en K€	BS en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	302 383,51	- 684,29	301 699,22
40 – Ressources humaines	191,40	0,00	191,40
41 – Finances, Moyens des services	74 583,91	- 585,29	73 998,62
42 – Sécurité	36 399,60	- 99,00	36 300,60
Crédits d'investissement	78 037,97	- 702,42	77 335,55
40 – Ressources humaines	139,09	- 0,86	138,23
41 – Finances, Moyens des services	74 638,60	- 747,94	73 890,66
42 – Sécurité	3 260,28	+ 46,37	3 306,65
Total Finances, Citoyenneté, Moyens des services	380 421,48	- 1 386,71	379 034,76
Encours d'autorisation de programme	79 305,38	- 272,39	79 032,99
40 – Ressources humaines	202,70	- 17,67	185,03
41 – Finances, Moyens des services	55 415,82	+ 543,83	55 959,65
42 – Sécurité	23 686,86	- 798,55	22 888,31

Politique 40 – Ressources humaines

La seule variation enregistrée dans le cadre de cette décision modificative porte sur les autorisations de programme en investissement.

La réduction de l'encours d'autorisation de programme de 17 666 euros est due à l'ajustement à la baisse des enveloppes destinées à l'acquisition de matériels et équipements mis à disposition du restaurant inter-administratif, à l'achat de matériel technique pour la mission hygiène et sécurité et de l'enveloppe relative à l'attribution de prêts au personnel afin des ajuster aux besoins réels.

En revanche, l'autorisation pluriannuelle destinée à l'acquisition de mobilier et matériel adaptés dans le cadre de l'accompagnement des agent.es en situation de handicap est augmentée de 5 196 euros pour permettre d'engager de nouvelles commandes sur l'année.

Politique 41 – Finances, Citoyenneté, Moyens des services

La diminution des crédits de fonctionnement de 0,585 million d'euros résulte de la restitution de 0,510 million d'euros de crédits inscrits initialement au titre de la cotisation d'assurance « responsabilité civile » du fait du report anticipé de la souscription d'un nouveau contrat sur l'année 2025.

Les ajustements proposés sur les autres postes de dépenses liées à la gestion des bâtiments se traduisent par une diminution des crédits de 36 502 euros.

Enfin, il est opéré un ajustement à la baisse de 163 413 euros de la dépense prévue au titre du prélèvement sur recette effectué dans le cadre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales suite à la notification du montant définitif. Le montant de la contribution à laquelle sera soumis le Département sera donc de 6 836 587 euros pour cette année 2025.

Par ailleurs, une inscription à hauteur de 93 413 euros est proposée au chapitre 014 correspondant aux atténuations de produits, pour permettre le reversement de trop perçus sur des taxes d'urbanisme.

En investissement, la diminution de 0,748 million d'euros des crédits résulte du report de 0,993 million d'euros de crédits inscrits dans le cadre de l'opération de réoccupation de l'Hôtel du Département afin de les caler au rythme de réalisation des travaux. Il est également proposé le rephasage sur les exercices suivants de 0,280 million d'euros de crédits d'études destinés au réaménagement du site de Beauregard au regard de l'état d'avancement du projet.

A l'inverse, il est prévu d'inscrire 0,449 million d'euros de crédits complémentaires sur le programme de grosses réparations des divers bâtiments des services départementaux au regard des besoins anticipés.

Sur les autorisations de programme, la revalorisation de 0,543 million d'euros de l'encours s'explique par une hausse de 0,163 million d'euros de l'enveloppe consacrée à l'opération d'aménagement transitoire de l'Hôtel du Département afin de l'ajuster au montant actualisé des travaux planifiés tandis que celle destinée au programme de maintenance des bâtiments des services est abondée de 0,460 million d'euros pour permettre d'engager de nouvelles interventions.

Politique 42 – Sécurité

La réduction de 99 000 euros des crédits de fonctionnement résulte d'un ajustement à la baisse des crédits inscrits au titre de la gestion et l'entretien des centres d'incendie et de secours au regard des besoins estimés.

En investissement, la hausse des crédits de 46 373 euros résulte du rephasage sur l'exercice de 60 214 euros de crédits consacrés au programme de construction et de restructuration des centres d'incendie et de secours pour tenir compte des ajustements de calendrier des opérations.

De la même manière, il est proposé le rebasage sur 2025 de 39 163 euros destinés à l'achat de centres communaux au regard du planning prévisionnel des projets d'acquisition.

En revanche, 41 484 euros alloués au plan de maintenance des casernes sont restitués afin d'adapter les crédits aux dépenses des interventions qui seront effectivement réalisées cette année.

Sur les autorisations de programme, la réduction de 0,798 million d'euros de l'encours s'explique principalement par un ajustement à la baisse pour un montant consolidé de 0,620 million d'euros des enveloppes destinées au programme de construction et de restructuration des centres d'incendie et de secours afin de les caler aux coûts actualisés des opérations. Pour le même motif, l'autorisation de programme afférente à la réalisation du plateau technique sur le site de l'école départementale situé à l'Hermitage est diminuée de 142 000 euros.

Décide :

- d'approuver le budget supplémentaire 2025 du budget principal selon le projet ci-annexé et tel qu'il apparaît dans les tableaux de synthèse pour les opérations réelles (annexe 1) ;
- d'approuver le budget supplémentaire 2025 des budgets annexes « Gestion Locative Bâtiments Biotechnologies » et « Biodiversité et paysages » selon le projet ci-annexé et dont les montants des opérations réelles sont synthétisés dans les tableaux en annexe 2 ;
- d'approuver la création des autorisations pluriannuelles millésimées 2025 suivantes :
 - Budget principal :

<i>Code</i>	<i>Objet</i>	<i>Encours</i>
<i>ESPDI030</i>	<i>Collèges privés – Loi Falloux</i>	<i>1 540 000,00 €</i>
<i>PASEI003</i>	<i>Matériels et équipements – Protection de l'enfance</i>	<i>3 500,00 €</i>
<i>PASEI004</i>	<i>Equipements pour logements en intermédiation sociale</i>	<i>25 000,00 €</i>
<i>TRANF007</i>	<i>Transport scolaire adapté</i>	<i>880 000,00 €</i>

- d'approuver la situation des autorisations de programme et d'engagement créées ou ajustées, dans le cadre de cette décision modificative, ainsi que leur déclinaison prévisionnelle en crédits de paiement, telle que figurant en annexe 3 ;
- d'ouvrir l'opération sous mandat n° 458115 « Etudes Labellisation site Parc de Trémigon » ;
- de procéder à la clôture des autorisations de programme et d'engagement listées en annexe 4.

Vote :

Pour : 32

Contre : 1

Abstention : 20

En conséquence, la délibération est **adoptée à la majorité**.

Transmis en préfecture le :
2 juillet 2025
ID: AD_2025_0087

Pour extrait conforme